

Le Fonds de solidarité des groupes populaires

vous invite au

Combat des chefs solidaires

Sous la présidence d'honneur du **Chef Jean Soulard**

Le 4 décembre 2013, dès 17h00

Billet 40\$ (reçu de charité de 30\$)

Tryp Québec Hôtel Pur

395 rue de la Couronne, G1K 7X4

Venez encourager vos équipes!



Desjardins
Caisse d'économie
solidaire

Centrale des syndicats
du Québec



CSQ



COMPLEXE
PLACE
JACQUES-CARTIER



FONDS DE
SOLIDARITÉ
DES GROUPES
POPULAIRES

spu

SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Achetez vos billets en ligne au fsgpq.org/chefs
ou au 418 524-5064



Québec

Agnès Maltais
Députée de Taschereau
Ministre du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

leSoleil



VIVEZ LA VILLE

QUÉBEC
HÔTEL PUR



Cynthia Bouchard
PHOTOGRAPHE



Donnez en ligne!



**Reçu de charité émis
immédiatement!**

Procurez-vous vos billets en ligne!

L'admission générale est
fixée à 40,00\$. **Un reçu
d'impôt de 30,00\$ sera
remis par billet.**

Vous pouvez acheter vos
billets en ligne au
fsgpq.org/chefs.

Vous pouvez aussi vous
rendre aux bureaux de
l'**Association pour la
défense des droits
sociaux de Québec**.

301, Carillon, 2^e étage
Québec (Qc)
G1K 5B3
418 524-5064



Dans ce numéro

Le faubourg veut cultiver son jardin.....	2
Fête sur la rue partagée.....	2
«Un quartier n'est pas éco sans logements sociaux!».....	3
Le Québec, l'aide sociale et l'ADDS.....	4
Marche silencieuse contre la répression des personnes marginalisées.....	5

Campagne 2013

Le Combat des chefs solidaires

Il est enfin temps de vous inviter à notre activité de financement de fin d'année! Le 4 décembre prochain au Tryp Hôtel Pur, nous vous invitons au tout premier Combat des chefs solidaires organisé par le Fonds de solidarité des groupes populaires!

Qu'est-ce que le Combat des chefs solidaires? Sous la forme d'un 5 à 7, trois équipes devront concocter sous vos yeux la meilleure soupe dans un laps de temps défini, avec un choix d'aliments limité.

Voici vos équipes :

- **La Caisse d'économie solidaire Desjardins**
- **La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) avec le Complexe immeuble Place Jacques-Cartier**
- **Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval**
- **Le Fonds de solidarité des groupes populaires**

Dans un climat de compétition amical et festif, la meilleure recette sera jugée par le très réputé **Chef Jean Soulard!** De plus, le public est invité à venir goûter et décerner un prix à la meilleure soupe de la soirée.

Au plaisir de vous rencontrer le 4 décembre prochain à l'Hôtel Pur en compagnie du Chef Jean Soulard ainsi que de vos groupes populaires! Le Combat des chefs solidaires est rendu possible grâce au soutien du **journal Le Soleil**, de la députée de Tachereau **Madame Agnès Maltais**, du **Tryp Québec Hôtel Pur**, et de l'**Inter-marché Saint-Roch**.

Retour sur la campagne 2013

Grâce à votre participation, nous avons atteint un montant 24 598,72 \$, soit 82% du budget de la campagne 2013. Je vous rappelle que notre objectif de campagne est de 30 000\$. Nous nous approchons positivement de notre but et nous vous remercions pour toutes vos généreuses contributions.

Au nom de tous les groupes membres du FSGP, nous espérons vous rencontrer le 4 décembre prochain!

Luis Dion-Dussault
Coordonnateur administratif



Forum citoyen 2013

Le faubourg veut cultiver son jardin

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Où s'en va le faubourg Saint-Jean? C'est à cette question qu'un forum citoyen, organisé le 16 octobre dernier par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, tentait de répondre. Si on en croit les priorités identifiées par les participantes et les participants, le prochain projet mobilisateur dans le quartier pourrait bien être un jardin collectif au pied d'une coop d'habitation... sur le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul!

Le dossier du Patro Saint-Vincent-de-Paul dans la côte d'Abraham refait en effet surface dans les préoccupations des gens. Peut-être était-ce le fait de se retrouver à nouveau en campagne électorale avec un terrain vague? Toujours est-il que la première préoccupation identifiée lors du forum citoyen fut que la Ville de Québec reprenne le contrôle du dossier et produise un nouveau plan d'aménagement pour le site. De l'avis général, le faubourg n'a besoin ni d'un nouvel hôtel, ni d'une tour de condos de luxe, encore moins d'un stationnement à ciel ouvert. Après 15 ans de tergiversation et de spéculation immobilière, il serait temps que Jacques Robitaille, le propriétaire du terrain, cède la main à d'autres.

Si le logement demeure une préoccupation centrale, la question de l'offre alimentaire ressort fortement dans les priorités du forum. De plus en plus de gens déplorent la faiblesse des alternatives économiques quand vient le temps de se nourrir dans le quartier. Si le sous-sol de l'église accueille plusieurs initiatives, comme une banque alimentaire et un groupe d'achat, c'est nettement insuffisant. Au fil du débat est émergé un projet, ambitieux mais parfaitement réalisable, celui de créer un jardin communautaire ou collectif dans le quartier. Il y a fort à parier que cette idée sera soumise à la prochaine assemblée générale du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

Le faubourg Saint-Jean a beau être reconnu pour ses coopératives d'habitation, force est de constater qu'elles ne suffisent pas à la tâche. Il y a encore des besoins criants en matière de logement social dans le quartier. Par contre, les terrains se font de plus en plus rares (et chers!). On aura beau demander une place pour une coopérative d'habitation sur les terrains vagues de la côte d'Abraham, il faut aussi regarder pour un plan B. À ce sujet, le Comité populaire a déjà pris contact avec le Comité des citoyens du Vieux-Québec pour voir s'il n'y

Un coup de main aux ressources de votre quartier!

Le Fonds de solidarité se veut un rempart contre l'appauvrissement envisagé des services offerts à la population.

En donnant au Fonds, vous contribuez au financement de huit groupes de défenses qui œuvrent à améliorer les conditions de vie de votre quartier.

Faites parvenir vos dons en ligne au fsgpq.org ou par chèque à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité des groupes populaires
301, rue Carillon
Québec (Qc)
G1K 5B3



aurait pas lieu de développer des revendications communes (notamment sur les terrains rendus disponibles suite au départ du CHUQ).

Marche silencieuse contre la répression des personnes marginalisées

Droit de parole

Par Michaël Lessard

La marche sous une petite pluie a commencé par l'intervention de Nancy Roy qui a rappelé l'histoire d'une de ses amis décédé en silence sur un stationnement à Québec. C'est pourquoi cette marche fut silencieuse, pour rappeler tous les gens qui, en silence, meurent pourtant dans nos rues et que la société et le politique ne veulent pas voir, ni réellement aider. Près de 70 personnes étaient présentes pour cette marche contre la répression des personnes marginalisées, initiée par Nancy Roy et appuyée par sept organismes d'aide de Québec.

« L'objectif est de faire cesser la répression policière pour la remplacer par des services adaptés à la réalité des personnes marginalisées », explique Sébastien Harvey de la *Ligue des droits et libertés*, section Québec.

Des amendes répressives aux personnes marginalisées

Des personnes itinérantes reçoivent des milliers de dollars d'amendes pour flânerie. « Une personne itinérante, n'est-ce pas normal qu'elle soit assise sur un banc de parc ? », demande M. Harvey de la Ligue. En plus des personnes itinérantes, ce sont diverses personnes n'ayant pas l'air marginal, amène de nombreux mouvements sociaux à dénoncer ce qu'ils qualifient de profilage social. Cet état de fait a été confirmé par des recherches de la *Commission des droits de la personne et de la jeunesse* et il a été dénoncé par le *Barreau du Québec*.

Plusieurs règlements municipaux fournissent à la police un large éventail d'amendes. Les plus utilisées sont celles pour flânerie et contre le fait de dormir sur un banc de parc. De nouveaux articles ont été adoptés en 2012 par le conseil municipal du maire Labeaume. Les personnes itinérantes peuvent facilement recevoir des amendes en vertu de ces nouveaux articles « sur la paix et le bon ordre » qui interdisent de se créer un abri de fortune, d'être dans un parc après 23 h et même « d'être présent à un attroupement sur le domaine public entre 23 heures et 5 heures ». Le nouveau règlement interdit aussi toute manifestation spontanée sur un trottoir ou dans un parc sans d'abord aviser le SPVQ du rassemblement. De nombreux organismes à Québec ont dénoncé ce règlement et jugent qu'il sera appliqué exclusivement contre des personnes marginalisées, mais aussi qu'il va à l'encontre des manifestations moins appréciées par la Ville.

«Un quartier n'est pas éco sans logements sociaux!»

Comité des citoyen·nes du quartier Saint-Sauveur

Début septembre, la Ville de Québec annonçait qu'elle reprenait le contrôle du développement du futur écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres, puisque la Société immobilière Leboeuf se retirait du projet. À peine quelques semaines plus tard, une annonce équivalente était faite concernant le site de l'écoquartier de la Pointe d'Estimauville. Les groupes membres

du FRAPRU à Québec* ont réagi à ces changements de cap ainsi qu'au dévoilement d'un projet de logements sociaux à la Pointe-aux-Lièvres.

Un promoteur critiqué

Après avoir gagné les appels d'offres en 2012 pour les deux écoquartiers, la Société immobilière Leboeuf abandonne donc les deux projets, qu'elle juge maintenant non rentables. Rappelons que le promoteur en question semblait faire peu de cas du volet social dans le développement des deux projets. Sur son site web, la Société immobilière Leboeuf promettait un développement « offrant loft, condo, maison de ville, locatif et résidence pour personnes âgées ». Manquaient donc à l'appel des logements répondant aux besoins des familles des secteurs voisins des deux futurs écoquartiers, dont on sait qu'elles sont nombreuses à vivre des situations de pauvreté. Pourtant, dans le contexte actuel, si les projets réalisés dans les quartiers centraux ne comprennent pas un nombre significatif de logements sociaux, ils risquent d'entraîner une gentrification et un exode des populations qui y habitent.

Pour le secteur de la Pointe d'Estimauville, par exemple, « le taux d'effort au logement dans les quartiers voisins de Giffard et Montmorency dépassent largement la norme reconnue de 30%. Les locataires y consacrent en moyenne 35,5% et 37,9%, respectivement. Il leur reste alors peu d'argent pour répondre à leurs autres besoins essentiels », souligne Véronique Laflamme, responsable des dossiers de la ville de Québec au FRAPRU. La situation n'est guère plus réjouissante dans les quartiers Limoilou, Saint-Roch et Saint-Sauveur, qui entourent la Pointe-aux-Lièvres. En effet, 37,5% des locataires de



l'Arrondissement La Cité-Limoilou paient plus que la norme de 30 % de leurs revenus pour se loger. Et la rareté des terrains situés à proximité des services pour développer de nouveaux logements sociaux est aussi un problème majeur dans tous ces secteurs.

La Ville doit prendre les choses en main

Selon les trois groupes du FRAPRU à Québec, en reprenant en main le développement de l'écoquartier, la Ville doit s'engager à répondre aux besoins des ménages en situation de pauvreté ou de précarité par la construction de logements sociaux prenant différentes formes (sans but lucratif et coopérative). Ils précisent qu'on devrait y trouver tant des unités destinées à des familles qu'à des personnes seules : si la Ville souhaite voir une véritable mixité sociale dans les écoquartiers, elle doit fixer des objectifs clairs et s'engager à les faire respecter par les promoteurs privés. Elle doit aussi se doter d'une réserve de terrains destinés au logement social.

Les trois groupes, dont le Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur, continuent d'espérer que la création d'une telle réserve foncière fera rapidement l'objet d'engagements électoraux de la part des différents partis municipaux. Plus précisément, ils demandent aux candidats à la mairie de s'engager à réserver les terrains qui sont déjà propriété municipale pour des logements sociaux. Les groupes leur demandent également de s'assurer que les promoteurs privés soient soumis à l'obligation d'inclure un pourcentage significatif de logements sociaux dans leurs projets.

Lors de la soirée électorale organisée par le CCCQSS et le Comité citoyen de Saint-Roch à laquelle ont participé les candidats du district Saint-Roch—Saint-Sauveur, le

candidat de Démocratie Québec, Jean-Yves Roy, s'est montré en faveur de l'inclusion de 30 % de logements sociaux à tout projet de développement immobilier. Pour sa part, son adversaire Chantal Gilbert, déjà conseillère municipale de l'Équipe Labeaume, ne voit pas ce principe d'un bon oeil, considérant que l'obligation pourrait être pertinente à la Pointe-aux-Lièvres, mais restrictive et inadéquate dans plusieurs autres secteurs. Elle a plutôt insisté sur les réalisations de l'administration sortante en matière de logement social.

Un bilan mitigé

Et c'est vrai, au cours des dernières années, l'administration Labeaume a réussi à obtenir pour Québec plus que sa part d'unités de logement social auprès du gouvernement provincial. Récemment, elle a aussi annoncé en grande pompe, (voir page couverture) la construction d'un immeuble de 60 unités de logements sociaux dans le futur écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres.

C'est certainement un pas dans la bonne direction par rapport aux 5% annoncés dans le projet que devait réaliser la Société immobilière Leboeuf. Mais malheureusement, le maire ferme d'ores et déjà la porte à d'autres projets de logements sociaux, du moins dans la phase 1. « C'est loin d'être un bon signal pour la suite des choses », croit Véronique Laflamme. « Ça risque d'exclure des ménages qui pensaient pouvoir développer des projets avec l'aide des groupes de ressources techniques », s'inquiète Mathieu Houle-Courcelles, organisateur communautaire au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. D'autre part, cette proportion de 25% risque de diminuer puisque la Ville ne s'est toujours pas engagée à ajouter de nouvelles unités de logement social dans les phases subséquentes.

Le Québec, l'aide sociale et l'ADDS

L'ADDS

Faire un retour sur les 40 années de l'ADDSQM permet de comprendre l'évolution de la société québécoise. Au début des années 60, le Québec quitte la grande noirceur et vit une révolution tranquille qui va le mener vers un état providence qui a comme objectif d'assurer la sécurité à sa population. Cette société, maintenant, reconnaît des droits à la population québécoise : le droit à la scolarité, la santé, à un revenu décent ... C'est durant ces années qu'apparaissent plusieurs programmes sociaux dont, en 1969, la première loi sur l'aide sociale (Bill 26). Pour la première fois, la notion juridique de droit à l'aide sociale est reconnue dans le cadre des orientations économiques, politiques et sociales. Peu de temps après, le Comité de citoyens et de citoyennes du quartier St-Sauveur crée l'ADDSQM suite à des besoins exprimés par les personnes à l'aide sociale. En 1971, l'ADDSQM porte le nom de « Détresse 26 » puis « Avocates populaires ». C'est en 1973 que l'ADDSQM devient l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain.

Au début des années 70, on coupe dans le programme d'aide sociale au niveau des besoins spéciaux et on plafonne le montant de l'aide financière à un niveau inférieur à 50% du salaire minimum. C'est dans ce contexte qu'en 1975, l'ADDSQM participe à la création du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) qui sera officiellement fondé lors de son premier congrès en avril 1977. Depuis, l'ADDSQM a toujours eu un rôle actif au sein du FCPASQ, donc, du mouvement de lutte des personnes assistées sociales.

Les années 80 voient apparaître l'arrivée du néo-libéralisme. Graduellement, au cours des années à venir, les accords commerciaux primeront de plus en plus sur les législations nationales. On ne doit pas brimer le capital, ni les profits. On diminuera l'accès aux protections sociales en prétextant les coûts exorbitants de ces programmes qui ralentissent l'augmentation des profits.

Sous prétexte de devoir les augmenter sans cesse afin d'assurer une saine gestion économique, on diminuera l'accès aux programmes sociaux. L'assurance chômage deviendra l'assurance emploi et on augmentera le temps de travail pour y avoir accès. On contournera les lois qui donnent des droits aux travailleurs et travailleuses en augmentant la précarisation des emplois et en permettant aux entreprises de déménager là où la main d'œuvre est moins chère (sous payée et exploitée). On augmentera les frais de scolarité et on diminuera l'accès aux prêts-bourses. À l'université, on priorisera les programmes qui permettent le développement de l'économie capitaliste. On fermera des hôpitaux et on permettra l'ouverture de cliniques privées.

Évidemment, la loi d'aide sociale n'y échappera pas. On divisera arbitrairement les personnes à l'aide sociale entre bons et mauvais pauvres, c'est-à-dire entre celles qui, soi-disant, peuvent travailler de celles qui ne le peuvent pas. Le montant de l'aide de dernier recours diffèrera selon que l'on soit jugé bon ou mauvais pauvre. Afin de vérifier le bon pauvre du mauvais on permettra des visites de fonctionnaires dans les maisons privées des prestataires. On créera des programmes d'activités pour développer l'employabilité des personnes. En échange d'un montant plus élevé (qui ne permet pas de sortir de la pauvreté), on devra accepter le programme offert. On refusera le droit à des formations qualifiantes. On coupera les prestations pour partage du logement ou pour être en vie maritale. On ne permettra pas aux familles d'avoir le plein montant de leurs pensions alimentaires. On coupera une partie de la pension sur le chèque d'aide sociale, etc.

Force est de constater, en 2013, que l'on s'est éloigné de plus en plus du principe du droit à un revenu décent créé dans les années 60. L'aide sociale devient un moyen de forcer les gens à accepter n'importe quel emploi. Cette réforme jointe à celles de l'assurance-chômage et du marché du travail permet maintenant d'offrir aux investisseurs une main d'œuvre à bon marché.

Pour celles et ceux qui sont dans l'impossibilité d'être sur le marché du travail, c'est la pauvreté assurée accompagnée des préjugés véhiculés par les médias. La société capitaliste a maintenant bonne conscience. C'est de leur faute si elles sont pauvres. En réalité, les personnes à l'aide sociale n'intéressent pas les investisseurs car elles ne leur rapportent pas assez de profits. Elles ne représentent qu'un montant d'argent qui n'est pas utilisé dans l'investissement. Et ce, même si ces dernières consomment et contribuent à la société autrement.

C'est dans ce contexte que l'ADDSQM est née et continue d'exister. L'ADDSQM, entre autre, par le biais du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), lutte pour la défense des droits des personnes assistées sociales depuis 40 ans. Bien que la lutte soit difficile, il y a eu des gains. En 1986, une lutte juridique et politique met fin aux visites à domicile des boubou-macoutes. De 1988 à 2002, on hausse les prestations des moins de 30 ans et on met fin à la discrimination en fonction de l'âge, on réussit à faire installer un barème de non-disponibilité (contrainte temporaire) pour les individus s'occupant de personnes exigeant des soins, on fait retirer la taxe pour le partage du logement, on permet d'offrir des prestations de 500\$ pour un retour au travail. De 2003 à aujourd'hui, on réussit à faire augmenter le montant des avoirs liquides, on gagne la gratuité des médicaments pour toutes les personnes assistées sociales, on augmente la valeur permise pour une maison et une voiture, on exempt certains montants d'avoirs liquides (REEE, REER, ...), on donne la pleine indexation des prestations pour toutes et tous.

C'est pour lutter contre les injustices et les préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales qu'aujourd'hui, toujours avec le FCPASQ, l'ADDSQM lutte et revendique l'amélioration des conditions de vie des personnes assistées sociales, car l'aide sociale ce n'est pas un choix, ni un privilège, mais un droit !

Le Fonds de solidarité des groupes populaires, c'est...



Comité des citoyens et
citoyennes du quartier
Saint-Sauveur



Droit de parole



Comité populaire
Saint-Jean-Baptiste

Fonds de solidarité des groupes populaires

Combat des chefs solidaires 4 décembre 2013

Sous la présidence d'honneur
du **Chef Jean Soulard**

Billets: fsgpq.org/chefs

Venez encourager vos équipes!



Centrale des syndicats
du Québec



Québec 2000
Agnès Maltrais
Députée de l'Assemblée
nominale du Québec
et de la Solidarité sociale



Fonds de solidarité des groupes populaires

301 rue Carillon, Québec (Qc), G1K 5B3

T. 418 529-4407 F. 418 529-9455 C. fsgpq@bellnet.ca

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Code postal : _____

Courriel : _____



Solidaire décembre 2013

Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don :

_____ 25 \$ _____ 100 \$
_____ 50 \$ _____ 200\$ _____ Autres : _____

Nous émettons un reçu de charité pour fins d'impôt
N° d'organisme de bienfaisance : 118926369 RR 0001